

Règlement de l'étude surveillée.

Année scolaire 2020/2021.

Le service d'étude surveillée propose aux familles différentes possibilités d'accueil (voir feuille d'inscription ci jointe).

DISPOSITIONS GENERALES.

Le service d'étude surveillée propose aux familles différentes possibilités d'accueil (voir fiche d'inscription). Votre enfant est accueilli dans les locaux de l'école par des enseignants de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Son temps d'étude doit lui permettre d'avancer au maximum le travail donné par les enseignants (commencer à apprendre ses leçons, faire ses activités et les tâches proposées, lire...). Il est donc obligatoire que votre enfant ait son matériel de travail, aucun déplacement dans les couloirs n'étant autorisé.

COMPORTEMENT DES ENFANTS.

Comme en temps de classe, l'élève est tenu à un comportement citoyen et respectueux : le comportement d'un enfant qui perturberait gravement le service d'étude, peut justifier une mesure pouvant conduire à l'exclusion de l'étude sur proposition des surveillants et du gestionnaire.

TARIFS DE L'ANNEE 2020/2021.

Le paiement doit parvenir impérativement au gestionnaire de l'étude selon les dates notées dans l'appel à paiement remis à votre enfant (vérifiez le cahier de liaison de votre enfant.)

Le prix est identique chaque mois, le coût ayant été annualisé pour une gestion plus facile. Merci de consulter la fiche d'inscription ci-jointe.

Pour les élèves qui partiront en classes transplantées : le coût de la semaine de voyage scolaire sera déduit du mois, vous en serez informé dès que possible.

A partir du mois d'octobre, vous aurez la possibilité de remettre l'ensemble des chèques du trimestre(ou de l'année) sous enveloppe, pour éviter les retards de paiements ; en effet, vous aurez alors assisté aux réunions de rentrée et vous saurez si votre enfant part en classe transplantée ou pas. Ces chèques seront conservés par la gestionnaire, et ils seront déposés chaque mois avec ceux des autres familles. **Attention : pour les familles choisissant de remettre l'ensemble des chèques, bien faire un chèque par mois.** Cette solution est à privilégier pour éviter tout rappel et délai au niveau des encaissements des paiements.

ORGANISATION DES SERVICES.

A 16h30, les élèves inscrits à l'étude ne quittent pas l'école. Ils sont pris en charge par les surveillants et sont accueillis pour 30 minutes de récréation et un petit goûter.

A 17h00, les élèves intègrent une salle de classe avec l'enseignant de leur groupe jusqu'à 18h00.

SORTIE DES ELEVES A 18h.

1^{ère} possibilité : les enfants sont accompagnés au portail de l'école et remis au représentant légal de l'enfant (ou un adulte habilité *muni d'un justificatif d'identité*). Un document sera rempli en début d'année par les parents pour signaler les noms de ces personnes.

2^{ème} possibilité : avec l'autorisation de sortie signée par les parents, **l'enfant pourra quitter l'école seul, mais uniquement à 18 heures.**

3^{ème} possibilité : les élèves rejoignent la garderie communale à 18h00 (si l'inscription a été faite auprès de la mairie).

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

1). En octobre et pour chaque début de période, un appel à paiement sera remis à votre enfant : **merci de consulter son cahier de liaison pour remettre le paiement AVANT la date limite.**

Le retard dans les versements des paiements sera un motif de radiation de l'étude au bout du deuxième retard.

2). Les parents sont tenus de **respecter les horaires de sortie (18 h)**. En cas de retard, ils sont invités à téléphoner à l'école, **avant 16h30**, pour prévenir. Un retard se prolongeant tard obligerait les surveillants à remettre l'enfant aux services de Police.

3). **Vu le nombre de demandes d'inscriptions, les points suivants sont à prendre en considération par les familles :**

a) les retards répétés des parents à 18h00,

b) **les retards ou absences de paiement,**

c) l'indiscipline des élèves, l'insolence ou le manque d'implication dans le travail,

d) un comportement dangereux de votre enfant

sont autant de causes d'EXCLUSION DU SERVICE D'ETUDE pour une durée variable.

Veuillez donc en tenir compte tout au long de l'année.

**A CONSERVER
SOIGNEUSEMENT PAR LES
FAMILLES.**